



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG et Autres

Ernst & Young et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Aéroports de Paris
Société anonyme

**Attestation des commissaires
aux comptes sur les
informations communiquées
dans le cadre de l'article L.
225-115 4° du code de
commerce relatif au montant
global des rémunérations
versées aux personnes les
mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre
2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013
Aéroports de Paris
Société anonyme
291, boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
Ce rapport contient 4 pages
Référence : PA-141-49



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG et Autres

Ernst & Young et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Aéroports de Paris
Société anonyme

Siège social : 291, boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
Capital social : €.296.881.806

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2.632.256,20 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris La Défense, le 26 mars 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Arnaud
Associé

ERNST & YOUNG et Autres

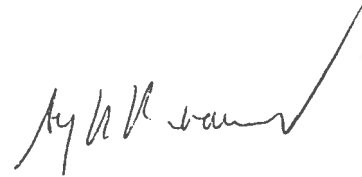


Jacques Pierres
Associé

Montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

€ 2.632.256,20

Fait à Paris, le 25 MARS 2014



Augustin de ROMANET
Président – directeur général